

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		délibération
15	15	12

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Date de la convocation
14 octobre 2022

Date d'affichage
14 octobre 2022

PRESENTS : M. MANCION. Mme AMIOT. MM. BONDOUX. BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY. Mmes LEGER. LELOUP. MM. LESCZYNSKI. MENERAT. Mme VACHER.

Objet de la délibération

**MODIFICATION
DU RIFSEEP
AU 01.01.2023**

ABSENTS : Mme LAGRANGE. M. MARGELIDON.
Mme THIBAUT.

Monsieur Pascal LESCZYNSKI a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2019.

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE),
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Monsieur le Maire propose, après avis favorable du Comité Technique en date du 26 septembre 2022, de modifier la périodicité de versement qui est actuellement mensuelle et deviendrait semestrielle ainsi que le montant annuel maximum du Complément Indemnitaire Annuel à compter du 1^{er} janvier 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

.../...



Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels de base par groupe et par emploi		
			CIA Mini	CIA Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
A remplir après définition des groupes de fonctions propres à l'organigramme de la collectivité / établissement					
C	Adjoints administratifs				
	Groupe 1	Secrétaire de Mairie	0	600	1 260
	Groupe 2	Adjoint Administratif	0	600	1 200
C	ATSEM				
	Groupe 2	ATSEM	0	600	1 200
C	Adjoints techniques				
	Groupe 2	Adjoint Technique	0	600	1 200
C	Adjoints d'animation				
	Groupe 2	Adjoint d'animation	0	600	1 200

L'attribution individuelle du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier la périodicité de versement et le montant annuel maximum du Complément Indemnitaire Annuel du RIFSEEP dans les conditions définies ci-dessus.

.../...

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus.

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 21 octobre 2022.

Le Maire,



Pierre MANCION



Le Secrétaire de Séance,



Pascal LESCZYNSKI

Date d'affichage en Mairie le : 27.10.2022

Date d'envoi à la Préfecture le : 27.10.2022